

PETROLE EN EQUATEUR 2002

1. YASUNI: AMPLIFICATION DE LA FRONTIERE PETROLIERE.

A une température de 36° C y avec un taux d'humidité atmosphérique de 80%, 125 travailleurs cherchent les limites du principal gisement pétrolifère du pays: celui de Ishpingo – Tambococha – Tiputini. Cinq couches géologiques sont évaluées.

Le Parc National Yasuni, qui a aussi été déclaré « Réserve de la biosphère », est la plus grande aire protégée d'Equateur (679.730 hectares). Il est formé de forêts humides tropicales de type "terra firme" et de forêts inondables (varzea). Il est, en outre, le territoire traditionnel du peuple autochtone Huaorani.

Sept compagnies pétrolières opèrent à l'intérieur du parc et du territoire autochtone. L'ultime superficie non intervenue par les compagnies pétrolières sera probablement licitée prochainement. Afin de faciliter la prochaine ronde de licitation et de s'éviter des problèmes, le gouvernement équatorien prépare un nouveau paquet de normes qui lui permettra de donner l'aval à cette nouvelle licitation.

Cuadro No. 1
Combien de pétrole brut contient le gisement Ishpingo – Tambococha – Tiputini (ITT)

Pozos USD	- Puits Millions de barils-
shpingo	716
Tambococha	308
Tiputini	57
Yasuní	235
Wuilla	93

Fuente: Petroecuador: El Comercio. www.elcomercio.co

Source: RESISTANCE N° 28 .- Bulletin mensuel du réseau Oilwatch .- Mai 2002

2. EQUATEUR PEUPLES AUTOCHTONES: AGIP OIL EXPLORE UN TERRITOIRE AUTOCHTONE EN ECHANGE D'ALIMENTS

Les compagnies pétrolières se moquent des autochtones Quito, Equateur – Selon un contrat signé en mars 2001, les autochtones ont concédé à Agip Oil l'autorisation de construire une plate-forme pétrolière et un tronçon d'oléoduc ainsi que d'extraire du pétrole brut dans la province nord-orientale de Pastaza.

En échange, l'entreprise s'est compromise à fournir à chacune des six communautés Huaorani, entre autres, 50 Kg de riz et 50 Kg de sucre, deux blocs de graisse, un sac de sel, un sifflet d'arbitre et deux ballons de football, 15 assiettes, 15 tasses et une armoire contenant des médicaments pour une valeur de 200 dollars.

Selon le contrat signé par l'Organisation de la Nationalité Huaorani d'Amazonie équatorienne, les six communautés et Agip Oil, la compagnie pétrolière promis aussi aux autochtones de leur donner un cours de formation de promoteurs de santé et de leur fournir une radio, une batterie, un panneau solaire et 3500 dollars destinés à la onstruction d'un bâtiment scolaire.

Yvonne Ramos, dirigeante d'Acción Ecológica, assure que les compagnies pétrolières ont l'habitude de signer de tels contrats qui portent atteinte à la dignité des peuples autochtones d'Amazonie et favorisent leur extinction, sans que le gouvernement n'intervienne contre ces abus.

«Ceci n'est qu'un exemple. D'autres compagnies pétrolières signent des accords similaires, qui sont soutenus par l'Etat par le biais de la Direction nationale de planification environnementale du Ministère de l'énergie et des mines », explique Ramos.

Le contrat entre les Huaoranis et Agip Oil contraste avec l'attitude des autochtones, des paysans et des autorités municipales des provinces nord-orientales de Sucumbios et Orellana, qui effectuent une grève de durée indéterminée afin d'exiger des compensations pour les dégâts qui seront causés par la construction de l'oléoduc de pétrole brut lourd (OCP).

Ces provinces exigent au gouvernement de Gustavo Noboa d'exercer une presión sur l'entreprise OCP Ltd. pour qu'elle destine 10 millions de dollars à la réalisation d'oeuvres sociales. Le 25 février, les habitants bloquèrent les routes, s'emparèrent de puits de pétrole et occupèrent l'aéroport de Coca, capitale de la province d'Orellana ainsi que les bureaux de la compagnie aérienne Tame à Nueva Loja, capitale provinciale de Sucumbios.

La paralysie de 10 gisements de pétrole et d'une raffinerie réduirent l'extraction de pétrole brut à 19% de son niveau habituel. Comme conséquence de ces protestations, la livraison quotidienne de 230.000 barils fut réduite à 38.000 barils.

Le gouvernement déclara l'état d'urgence dans les provinces de Orellana et Sucumbios. Les affrontements avec l'armée et la police provoquèrent la mort d'une personne et en blessèrent neuf autres.

L'état d'urgence fut déclaré par le gouvernement équatorien le 22 février à Sucumbios et le 23 à Orellana, alors que les protestations ne faisaient que commencer. Le fait de protéger la frontière suite à la rupture du dialogue de paix entre le gouvernement colombien et le mouvement insurgent FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie) fut pris pour excuse.

Néanmoins, le président Noboa affirma, le 25 février, que l'état d'urgence avait été déclaré en réponse à la grève. La nationalité Huaorani est constituée d'environ 2700 personnes et possède un territoire d'une superficie de 670.000 hectares, situé entre les rivières Napo et Curaray. Selon l'Université interculturelle des nationalités et peuples autochtones, établie à Quito, les Huaoranis obtiennent leur subsistance grâce à l'agriculture itinérante réalisée dans des parcelles familiales, à la chasse et à la pêche.

Le document signé par les Huaoranis stipule que « Agip Oil possède un contrat avec l'Etat équatorien pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le bloc 10 », situé dans la province de Pastaza, à l'intérieur de « limites reconnues comme faisant partie du territoire Huaorani ».

Le coordinateur général du mouvement autochtone « Movimiento de Unidad Plurinacional Pachakutik – Nuevo País », Miguel Lluco, assure que l'accord signé entre la compagnie pétrolière italienne et les Huaoranis viole la Constitution de l'Equateur ainsi que la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail.

« Selon le contrat, l'entreprise Agip consulta les communautés après avoir reçu le permis d'explorer et d'exploiter de la part du gouvernement, alors qu'elle aurait dû le faire avant », affirma Lluco.

« Après avoir présenté le projet aux communautés, avec toutes les explications requises à sa bonne compréhension, celles-ci doivent être consultées et doivent donner leur accord afin de permettre l'exploration et l'exploitation. Le cas contraire serait une duperie », argumente-t-il.

Le contrat établit que les Huaorani « reconnaissent et acceptent » leur responsabilité pour toute omission lors de l'exécution de l'accord, ainsi que pour les accidents, dégâts causés à des tiers et dégâts environnementaux. Il rend également compte que la compagnie « sera libre de toute responsabilité liée aux activités comprises dans cet accord ».

« De cette façon, les pollueurs de l'Amazonie transfèrent leur responsabilité aux personnes affectées par la pollution. Cela ressemble à une mauvaise blague, mais ce n'en est pas une. Tout cela est vraiment triste » affirme le dirigeant.

Source: RESISTANCE N° 28 .- Bulletin mensuel du réseau Oilwatch .- Mai 2002